



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2025 - 117
Séance du 12 décembre 2025

Convention de financement dans le cadre du projet Interreg VI France Wallonie Flandres LIM-EX-Résolution des obstacles – Laboratoire Textes et Cultures

Condition d'acquisition du vote :

<i>Quorum =</i>	<i>moitié des membres en exercice présents ou représentés</i>
<i>Acquisition de la délibération =</i>	<i>majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés</i>

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de vote pour : 22

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Recherche du 28 novembre 2025.

La convention de financement dans le cadre du projet Interreg VI France Wallonie Flandres LIM-EX-Résolution des obstacles – Laboratoire Textes et Cultures, telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

SERVICE CENTRAUX

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr

**Convention de financement dans le cadre du projet Interreg VI France Wallonie Flandres
LIM-EX – Résolution des obstacles - Laboratoire Textes et Cultures**

Intitulé du projet : LIM-EX Résolution des obstacles à la coopération franco-belge

Descriptif : Le projet d'importance stratégique « Résolution des obstacles » vise à effacer les obstacles juridiques et administratifs qui entravent le bon développement des coopérations entre la France et la Belgique et le quotidien des citoyens, des acteurs et des institutions dans leurs activités transfrontalières. Il s'agit de trouver des solutions spécifiques partagées qui permettent à ces espaces limitrophes de ne plus être défavorisés dans leur développement en raison de leur situation frontalière. Pour cela, la mise en place d'une méthode opérationnelle propre à cette frontière pour contribuer à la résolution effective des freins juridico-administratifs constitue le cœur de cette initiative. Cette démarche inédite entend contribuer :

- à la création et au déploiement d'un socle de gouvernance performant, nécessaire au renforcement des relations institutionnelles franco-belges ;
- à la poursuite d'un recensement participatif et actualisé des obstacles qui entravent les activités transfrontalières franco-belges et au développement d'une veille en continu de tous ces irritants ;
- à la mise en place d'une construction intelligente visant à prioriser ces obstacles en fonction notamment de leur intensité en termes de visibilité, de plus-value et d'impact transfrontalier ;
- à l'engagement d'un processus de résolution en confectionnant des scénarios de solutions et en faisant le lien opérationnel avec les relais (institutions-instances) en compétence pour la décision de leur levée ;
- à une adaptation en continu de la méthode promue ; et à sa pérennisation stratégique faisant le lien avec l'échelle européenne ;
- enfin à une communication renforcée et innovante. Pour y parvenir, le projet s'attachera à développer des productions originales et innovantes comme :
 - un comité de pilotage restreint associant parlementaires et hauts représentants politiques des trois versants France-Wallonie-Flandre ; un comité opérationnel technique préparatoire associant un réseau d'universitaires spécialisés sur les questions transfrontalières et une instance pointue en communication ; un appui de référents experts vivant le transfrontalier ;
 - Une communication basée sur une cartographie des groupes-cibles ; conçue de façon dynamique intégrant des témoignages et capsules-vidéo présentés lors d'événements d'ampleur ;
 - Un recensement scientifique et participatif avec l'examen de toute une documentation, avec des consultations, avec le paragraphe et une mise en réseau avec d'autres expériences, et avec l'organisation d'une veille nourrie par les dispositifs du programme ;
 - Une typologie d'obstacles (matrice) enrichie par des ateliers permettant un exercice de priorisation de traitement ;
 - Des scénarios de solutions à mettre en œuvre ; une sensibilisation des instances/enceintes compétentes et décisionnaires, des fiches de mobilisation de celles-ci ; enfin des fiches de suivi des solutions ;
 - Une évaluation à mi-parcours pour adapter la méthode et une évaluation finale formulant des recommandations, à partir desquelles une stratégie de pérennisation sera élaborée.

Coordinateur : SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES HAUTS-DE-FRANCE (SGAR HDF)

Partenaires : Gouvernement de Flandres (Belgique), Wallonie-Bruxelles International (Belgique), Conseil Régional Hauts-de-France, CRD EURES / Frontaliers Grand Est (France), Université d'Artois, Université du Littoral Côte d'Opale, Université de Lorraine, Universiteit Hasselt (Belgique), Université catholique de Louvain (Belgique), HD Gestion (Belgique), Mission Opérationnelle Transfrontalière (France)

Demande d'aide pour l'Université d'Artois : 56 293,37 €

Coût total du projet pour l'Université d'Artois : 56 293,37 €

Bénéficiaire : Université d'Artois – Textes et Cultures

Responsable scientifique du projet pour l'Artois : Bernard REITEL (Textes et Cultures)

Budget

Financements (en €)	Fonds propres	FEDER	Coût total
Fonctionnement	0 €	18 756,61 €	18 756,61 €
Equipement	0 €	0 €	0 €
Personnel	0 €	37 536,76 €	37 536,76 €
Total	0 €	56 293,37 €	56 293,37 €

Fonctionnement : Frais de bureau et frais administratifs Déplacement et hébergement Frais de contrôleur des dépenses de premier niveau	5 630,51 € 1126,10 € 12 000 €
Equipement :	0 €
Personnel : Implication d'1 personnel permanent (PU sur 5 % de son temps de travail)	37 536,76 €